

DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES



DECISION N° 19 /MEF/DOUANES DU 13 JUIN 2008

portant création du Comité de réflexion sur les réformes en Douane.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

- Vu la loi 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant le Code des Douanes ;
- Vu Le décret n° 2007 - 456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2007 - 468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu le décret N° 2008-121 du 31 mars, portant nomination de Monsieur MANGLY ALPHONSE en qualité de Directeur Général des Douanes par intérim ;
- Vu l'arrêté N° 250 du 08 avril 2008, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu Les nécessités du service

D E C I D E

Article 1 : Il est créé un comité de réflexion sur les reformes en Douane ;

Article 2 : Le Comité a pour objet, la réflexion sur :

- l'évaluation des reformes entreprises en douane ;
- la réorganisation des ressources humaines ;
- la modernisation de l'administration des douanes ;
- la promotion du secteur privé ;
- la lutte contre la fraude ;
- tout autre thème relatif aux réformes en douane.

Article 3 : Le Comité est composé comme il suit :

Président : **LUCIEN KAKE**
Vice-président : **ASSADOU MALAN**
Secrétaire : **HUGUES I. AWEDE**
Membres : **DOTENEME COULIBALY**
SONAN KOBENAN
SAY N'GUETTA
PASCAL DOFFOU
THIA LABI
KADIO LOUIS ALBERT
PALE OLO SIB
BODA LUDOVIC
N'CHO ALBERT
ALAIN DJOMANDE
ZADI G.ALEXIS
DAGNOGO ABDOULAYE
ATCHIE SEKA EMMAUEL
FATAYU OYENIYE

Article 4 : Le Comité se réunit une fois par semaine ou en cas de besoin, sur convocation de son Président ;

Article 5 : Le Comité fait, à l'attention de Monsieur le Directeur Général des douanes, des rapports périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux.

A la fin de ceux-ci, il produit un rapport.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de la date de signature.

Ampliations

DGD
DGA
IGD
CONSEILLERS
TOUTES DIRECTIONS

P/LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

